



MEN/MESR-SDTICE
Mise à jour MESR-MINES Avril 2012

C2i[®] niveau 2 « enseignant »

Document d'accompagnement 2

L'évaluation des compétences

Avril 2012

*Nous tenons à remercier chaleureusement
les correspondants C2i2e des IUFM
qui depuis 2005, en nous faisant part de leurs expériences,
nous ont permis de construire ce document.*

SOMMAIRE

Préambule	3
1. Problématique	4
Les points à retenir	7
2. Cinq points clés pour l'évaluation	9
3. Des activités supports à l'évaluation	13
Domaine I – enseignement-apprentissage	15
Domaine II – pilotage organisation communication	19
Domaine III – collaboration interactions formation	23
Domaine IV – responsabilité éthique déontologie	26
Annexes	29
Une méthodologie pour la formation de formateurs	29
Proposition d'une grille d'analyse de situation	30
Référentiel national du C2i niveau 2 « enseignant »	31

Préambule

Le présent document a été élaboré par le groupe d'experts du projet C2i® niveau 2 « enseignant » (C2i2e) en complément du premier document d'accompagnement de novembre 2005¹. Il s'appuie en particulier sur le travail engagé lors du séminaire national de Nantes de mai 2006² « **C2i2e : évaluer des compétences professionnelles** » et poursuivi dans les réunions nationales des correspondants C2i2e.

Ce document d'accompagnement est centré sur la question de l'évaluation des compétences C2i2e. Son objectif est double : d'une part aider les établissements dans la mise en place du processus d'évaluation, validation, certification, et d'autre part concourir à l'harmonisation des pratiques d'évaluation des compétences du C2i2e. Il se présente comme un document de référence pour les formateurs.

Les différents travaux engagés depuis la phase d'expérimentation du C2i2e montrent qu'une évaluation des compétences du référentiel C2i2e item par item est peu pertinente dans une formation professionnelle centrée sur les compétences. Ce document ne propose donc pas un cadre qui, pour chacun des items, indiquerait des critères et des indicateurs d'évaluation. Il présente une démarche heuristique qui permette de questionner des situations professionnelles ou de formation sous l'angle de l'évaluation des compétences mises en jeu.

Le document est organisé en 3 parties. La première présente la problématique de l'évaluation de compétences professionnelles. La seconde propose un cadre pour l'évaluation centré sur l'analyse de l'activité, en situation professionnelle ou de formation. Dans la dernière partie, le document propose un choix de situations, support à l'évaluation couvrant les différents champs d'intervention de l'enseignant et décrit le processus opérationnel d'évaluation.

Rédacteurs

Patrick Chamberland - Université de Nantes
Elisabeth Counil - Université Henri Poincaré Nancy
Annie Journu - Université de Franche Comté
Jean Vincent - Université de Reims Champagne-Ardenne
Claude Bertrand - SDTICE
Jean-Louis Charpille - SDTICE

¹ <http://www.c2i.education.fr/spip.php?article225>

² <http://www.iufm.fr/reseau-iufm/tice/actes/2006-nantes/index.html>

1. Problématique

On s'intéresse à l'**évaluation** des compétences professionnelles relatives à l'usage des TICE telles qu'elles figurent dans le référentiel C2i2e, en vue de leur **validation**. La **certification** n'est pas abordée dans ce document dans la mesure où elle relève de la responsabilité des jurys universitaires dans le respect des conditions fixées par le cahier des charges pour la généralisation du C2i@ niveau 2 « enseignant » (BOEN n° 1 du 5 janvier 2006).

Il convient tout d'abord de distinguer ces trois termes qui, pour les formateurs, vont recouvrir des activités différentes. Schématiquement, on peut dire que :

- l'évaluation vise à conférer une valeur, à émettre un jugement sur un référé (ce sur quoi porte le jugement) par rapport à un référent (qui peut être plus ou moins explicite) ;
- la validation d'une compétence consiste à déclarer que ladite compétence est considérée comme acquise à partir du jugement émis dans l'évaluation en référence à des exigences réglementées ;
- la certification est un acte administratif permettant la délivrance d'un certificat à partir de règles explicites et reconnues.

Durant les phases d'expérimentation du C2i2e dans les IUFM, il est apparu des difficultés dans l'acte même d'évaluer et de valider les compétences pour les différents acteurs : formateurs souhaitant s'appuyer sur des critères et des indicateurs ; stagiaires ayant besoin d'explicitation de ce qui est attendu et de critères de réalisation. Ces difficultés ont sans doute été un obstacle à l'implication d'un plus grand nombre de formateurs dans la validation des compétences.

En phase de généralisation, il s'est avéré nécessaire, d'une part, de travailler à l'harmonisation de la validation des compétences C2i2e sans toutefois ni standardiser ni normaliser, les contextes de mise en œuvre devant être pris en compte ; d'autre part, d'outiller les formateurs et plus largement les équipes de formateurs pour accomplir ces tâches d'évaluation et de validation.

Le présent document constitue un élément de réponse à ces préoccupations.

Évaluer des compétences professionnelles

La notion de compétence recouvre différentes acceptions, selon le cadre épistémologique dans lequel on se place et la finalité qu'on lui donne³. Dans un texte consacré à l'évaluation des compétences, il est donc nécessaire de préciser le cadre dans lequel on se place. Dans ce document, nous faisons référence à l'approche présentée par Philippe Perrenoud lors du séminaire organisé à l'IUFM des Pays de la Loire par la CDIUFM et la SDTICE sur l'évaluation des compétences C2i2e⁴.

Une compétence professionnelle renvoie à la capacité d'agir efficacement dans un type défini de situations. Elle présuppose un ensemble de « ressources » : internes, propres à l'acteur, comme ses connaissances, ses habiletés, ses valeurs, son identité, sa posture ; mais aussi externes, qui pourront être mobilisées dans l'environnement, comme des outils informatiques, des banques de données ou d'autres acteurs. Elle repose sur la mobilisation, l'intégration, la mise en réseau de ces ressources dans une situation donnée dans le but d'agir.

³ Voir par exemple le rapport de l'IGEN « Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis », Juin 2007

⁴ <http://www.iufm.fr/reseau-iufm/tice/actes/2006-nantes/documents/perrenoud/diaporama.ppt>

« Une compétence est un savoir-mobiliser. Ce n'est pas une technique ou un savoir de plus, c'est une capacité à mobiliser un ensemble de ressources — savoirs, savoir-faire, schèmes d'évaluation et d'action, outils, attitudes — pour faire face efficacement à des situations complexes et inédites. Il ne suffit donc pas d'enrichir la palette des ressources pour que les compétences se trouvent immédiatement accrues, car leur développement passe par l'intégration, la mise en synergie de ces ressources en situation, et cela s'apprend. »⁵

Ainsi, la compétence est nécessairement située. Elle se manifeste dans l'action inscrite dans un contexte particulier à travers une performance. Toutefois, c'est dans une diversité de situations qu'elle est appelée à s'exercer par un processus de contextualisation – décontextualisation – recontextualisation : il ne s'agit pas simplement de reproduire des mécanismes ou de mettre en pratique des savoir-faire répétitifs mais de transférer et de mobiliser des ressources dans de nouvelles situations.

En référence à Le Boterf⁶, on peut considérer que les compétences professionnelles sont positionnées selon trois axes complémentaires qui constituent autant d'axes d'évaluation :

- l'axe des ressources disponibles (internes et externes) ;
- l'axe de l'activité qui est celui de l'action contextualisée ;
- l'axe de la distanciation, de la prise de recul, du retour réflexif sur les stratégies d'action et la combinatoire des ressources.

L'évaluation de compétences professionnelles nécessite des références explicites. C'est le rôle du référentiel d'identifier les compétences visées. Pour le C2i2e, il se fonde sur une approche métier plutôt que formation. On peut noter que le « grain » de ce référentiel, c'est-à-dire le raffinement dans la description des compétences qu'il propose, a été fixé à un certain niveau pour en faire un outil opérationnel pour la formation et l'évaluation. Il aurait pu être plus général jusqu'à se réduire à une seule compétence (à rapprocher de la compétence 8 du cahier des charges de la formation initiale d'enseignants) ou, au contraire, être plus fin, chacune des compétences actuelles pouvant se découper en de multiples sous-compétences.

L'évaluation des compétences devrait concerner chacun des trois axes : s'assurer de l'existence des ressources nécessaires pour agir ; agir en situation ; comprendre et rendre compte du sens de cette action. Le nouveau contexte institutionnel, celui de la formation initiale d'étudiants se destinant au métier d'enseignant dans le cadre de la mastérisation, fait qu'il n'est sans doute pas toujours possible, selon les compétences visées, d'agir systématiquement sur chacun de ces axes. Toutefois, en tenant compte des contextes, il convient d'être clair sur les objets qui peuvent être visés et sur ceux qui ne peuvent pas l'être. En tout état de cause, pour chaque compétence ou ensemble de compétences, doit être précisé ce qui est évalué. Par exemple :

- quelle est la maîtrise des ressources nécessaires ? quelle est la maîtrise des savoirs et des savoir-faire requis ? sur quelles valeurs s'appuie l'enseignant ?
- les ressources sont-elles correctement mobilisées dans différentes situations d'action, qu'elles soient professionnelles (au sens strict) ou de formation ? L'enseignant agit-il efficacement et de façon satisfaisante dans une situation donnée ? L'enseignant tient-il compte de l'ensemble des paramètres ?
- quelle est la capacité à rendre compte de son action et à justifier ses choix ? quelle est la capacité à proposer de nouvelles solutions ?

⁵ Perrenoud P. Formation continue et développement de compétences professionnelles. *Educateur*, 1996, n° 9, pp 28-33

⁶ Le Boterf G. *Ingénierie et évaluation des compétences*. Paris : Editions d'Organisation, 2005

Dans l'évaluation des compétences, la notion de situation est centrale. Par situation, on entend à la fois l'activité d'un acteur en vue d'accomplir une tâche déterminée et son contexte de réalisation, incluant des dispositifs matériels, symboliques et sociaux en interactions. Toutefois, les activités professionnelles ou de formation ne se réduisent pas à la réalisation d'une seule tâche, mais consistent généralement à réaliser plusieurs tâches simultanément. Il s'agit en outre d'activités complexes qui mobilisent généralement plusieurs compétences en interaction que l'on ne peut, ou rarement, isoler. On peut d'ailleurs remarquer que les compétences liées aux TICE sont articulées à d'autres compétences professionnelles plus générales. L'évaluation se fait donc en général à partir de situations et par l'analyse de l'activité de l'enseignant dans ces situations.

Cette entrée par les situations (questionner les situations à des fins d'évaluation des compétences) se démarque d'une entrée par les items qui chercherait à décrire pour chacun des items du référentiel des critères de réalisation dans des contextes donnés. C'est le changement de perspective qu'opère ce document par rapport au premier document d'accompagnement.

Les points à retenir

La compétence professionnelle

Agir efficacement dans un type défini de situations.

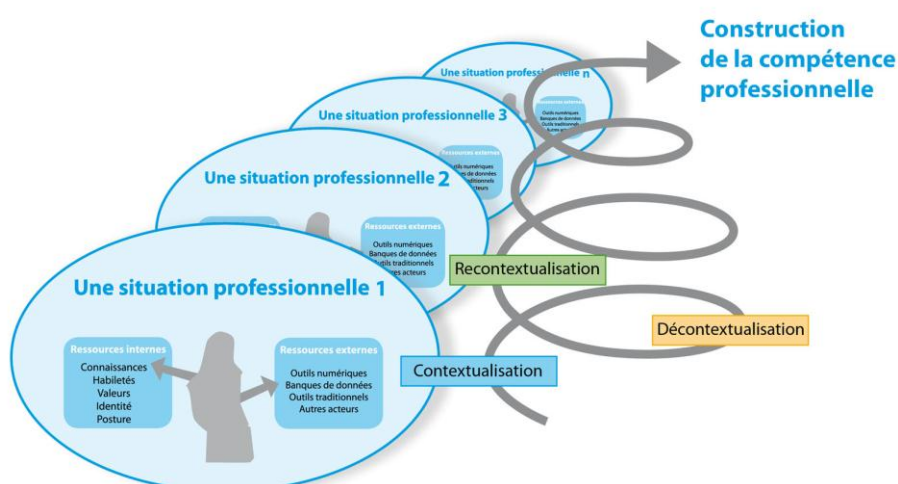
Elle mobilise un ensemble de **ressources** :

- **internes**, propres à l'acteur, comme ses connaissances, ses habiletés, ses valeurs, son identité, sa posture ;
- mais aussi **externes**, qui pourront être mobilisées dans l'environnement, comme des outils informatiques, des banques de données ou d'autres acteurs.



La construction de la compétence professionnelle

C'est dans une diversité de situations que la compétence est appelée à s'exercer par un processus de contextualisation – décontextualisation – recontextualisation

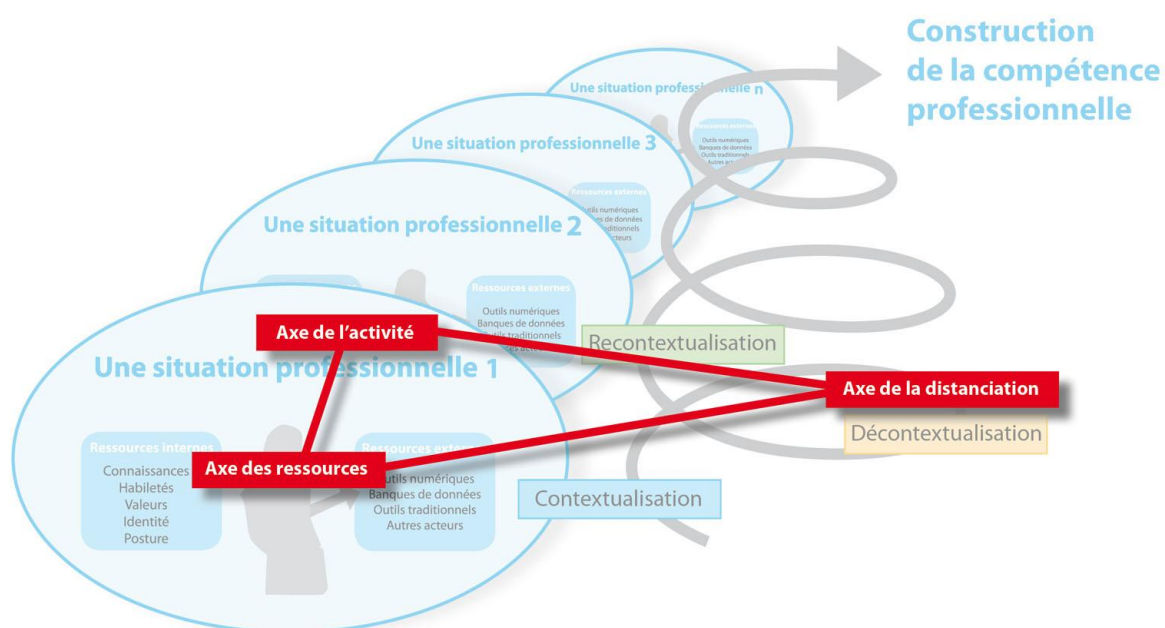


Il ne suffit donc pas d'enrichir la palette des ressources pour que les compétences se trouvent immédiatement accrues, car leur développement passe par l'intégration, la mise en synergie de ces ressources en situation, et cela s'apprend.

Les trois axes de l'évaluation

L'évaluation des compétences devrait concerner chacun des trois axes suivants :

- l'axe des ressources disponibles (internes et externes) ;
- l'axe de l'activité qui est celui de l'action contextualisée ;
- l'axe de la distanciation, de la prise de recul, du retour réflexif sur les stratégies d'action et la combinatoire des ressources.



De nombreuses situations professionnelles ou de formation peuvent être mobilisées pour évaluer l'ensemble des compétences du C2i2e ; les acteurs potentiels de l'évaluation sont donc multiples. Pour croiser ces différents regards, la dimension collective de l'évaluation est à prendre en compte et chacun doit pouvoir énoncer sur quoi il s'appuie pour évaluer afin de dialoguer avec ses pairs.

2. Cinq points clés pour l'évaluation des compétences

Il s'agit dans cette partie d'apporter des précisions sur des points clés qui apparaissent comme fondamentaux pour aborder l'évaluation des compétences du C2i2e. Ces points clés sont au nombre de cinq et concernent le périmètre du C2i2e, le suivi qui en est fait, les exigences pour la validation des compétences, les traces de la compétence et les situations d'évaluation. Ils permettent de créer un cadre explicite pour la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation et, par extension, la mise en œuvre d'un dispositif de formation.

Ce sont autant de points sur lesquels on doit s'interroger pour mettre en place un dispositif de formation/évaluation/validation. Ils doivent permettre d'en mesurer le degré d'exigence.

Point clé n° 1 : Le C2i2e

Pour circonscrire le C2i2e, le B0 N°11 du 11 mars 2004 présente la prise en compte des TIC par l'enseignant comme suit :

« Tout enseignant est désormais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. » [...] « Son rôle est de dispenser à chaque citoyen la formation qui, à terme, le mettra à même d'utiliser de manière raisonnée les technologies de l'information et de la communication, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations ».

Ainsi, la pratique TICE de l'enseignant se caractérise autant par son usage individuel (dans et hors de la classe) que l'usage qu'il en fait faire à ses élèves. Cela sous-entend donc que le C2i2e doit valider l'ensemble de ces usages et ne pas se réduire à évaluer des pratiques personnelles.

Cela est particulièrement vrai dans les domaines B2 et B3 où l'attention doit porter également sur les usages proposés aux élèves. Même si une situation « impositive » (de type cours magistral avec un diaporama) demande des compétences certaines (qualité et intérêt de la présentation, maîtrise de l'outil, maîtrise du temps, etc.) elle ne peut suffire pour s'assurer des compétences d'un enseignant à intégrer les TICE dans sa pratique pédagogique dans toutes ses dimensions.

Le C2i2e doit donc s'évaluer à travers de multiples situations couvrant l'ensemble du périmètre visé.

Point clé n° 2 : Le suivi

Le périmètre défini dans le point clé n°1 indique de fait le niveau de complexité des compétences TICE de l'enseignant. Ces compétences TICE sont constitutives du métier d'enseignant. Elles lui sont intimement liées. Elles ne sont ni périphériques, ni adjacentes mais intégrées au métier, aux gestes professionnels. Elles en reprennent donc la nature et la complexité.

Ainsi, l'évaluation du C2i2e ne peut être correctement réalisée à travers une seule épreuve, a fortiori « sur table », car aucune épreuve, quelle qu'elle soit, ne pourrait convoquer l'ensemble des dimensions d'un métier. Il s'en suit que l'évaluation de l'ensemble des compétences du C2i2e ne peut être convenablement réalisée sur un temps court et à un instant donné. Elle requiert une variété de situations d'évaluation.

Cela nécessite donc la mise en place de ce que nous pourrions appeler un suivi « longitudinal », c'est-à-dire un dispositif qui permet, dans le temps, d'emmagasiner toutes les évaluations relatives au C2i2e. Ce dispositif prend alors la forme d'un dossier numérique permettant le recensement de compétences. Il peut simplement stocker des résultats ou bien accompagner un dispositif de formation en intégrant les interactions indispensables à la construction et la reconnaissance des compétences. Il doit dans tous les cas favoriser l'ambition d'attester de « réelles » compétences professionnelles.

Point clé n° 3 : Les exigences

Comme indiqué dans le point clé précédent, les exigences sont celles de l'attestation de « réelles » compétences professionnelles. Cela veut dire que les évaluations des compétences doivent porter sur les trois axes définis dans notre première partie du document, à savoir : l'axe des ressources, l'axe de l'activité et l'axe de la distanciation. Cette décomposition explicite ne doit pas donner naissance à des « monstres évaluatifs » mettant en scène tous les axes sur tous les items dans tous les domaines. Cela serait incongru, contre-productif et certainement un non sens vis-à-vis des compétences professionnelles complexes et « intégrées » qui sont visées. Mais il s'agit de rendre explicite des regards, des points de vue, sur ces trois aspects qui constituent cette compétence professionnelle. Pour cela, tout dispositif d'évaluation des compétences doit contenir des informations, des indicateurs qui expriment les trois axes : pour une compétence professionnelle donnée, quelles sont les ressources qui doivent être maîtrisées, quels « gestes » professionnels sont à observer, quels points devraient ressortir d'une analyse critique ?

Point clé n° 4 : La trace de la compétence

La compétence ne peut se voir et se mesurer qu'à travers l'empreinte qu'elle laisse dans sa mise en œuvre. Cette empreinte peut prendre la forme d'indices, de signes perçus lors d'observations ou d'artefacts laissés par l'action elle-même. Nous utilisons ici le terme générique de trace pour évoquer toutes les formes possibles de cette empreinte.

Les traces peuvent être directes lorsqu'elles résultent en droite ligne de l'activité et de la production même de l'enseignant. Elles sont matérielles à travers tous les documents qu'il produit pour cette activité. Elles sont immatérielles lorsqu'il s'agit de la posture, de la gestion du temps et de l'espace, de la réactivité, de la pertinence des choix, etc.

Les traces peuvent également être indirectes lorsqu'il s'agit de documents présentant des travaux d'élèves, de résultats d'évaluation des élèves, de comptes-rendus d'activité, de rapports de visite, de photos ou de vidéos, de copie d'écran, d'analyse de pratique, etc.

Pour leur donner toute leur valeur, il est important pour chacune d'entre elle de l'authentifier, de savoir qui la produit ou qui y participe.

Selon la nature des traces et selon les informations qu'elles véhiculent, l'ensemble des axes de l'évaluation n'est pas toujours accessible. Il convient donc d'être explicite sur le fait que telle trace permet d'évaluer une compétence sur le plan des ressources, de l'activité ou de la réflexivité. Un travail de recensement des traces attendues et des axes d'évaluation possibles doit donner une idée des exigences que l'on se fixe pour évaluer les compétences. La compilation des traces reçues mise en regard des traces attendues peut devenir alors un élément d'évaluation.

Enfin, la trace n'est pas une preuve en soi : c'est l'analyse des différentes traces qui permet de porter une appréciation sur le degré de maîtrise d'une compétence.

Point clé n° 5 : Les activités support à l'évaluation

Les situations support à l'évaluation ont une incidence forte sur ce que l'on peut évaluer. Elles ne sont pas toutes à même de faire la démonstration complète de la compétence professionnelle au sens défini plus haut et certaines d'entre elles ne permettent de poser le regard que sur un seul axe de l'évaluation. Il convient donc de les distinguer et d'en préciser le périmètre offert à l'évaluation. Cependant, il est important de préciser que suivant le contexte (qu'il s'agisse d'une validation d'acquis pour des personnels en poste, de modules de formation continue ou bien de formation initiale), elles ne peuvent pas toutes être accessibles. Seule une formation alternant les enseignements et les stages permet d'accéder à toutes ces situations. Et dans ce cadre elles doivent être variées et multipliées.

Les activités en situation professionnelle authentique

En situation professionnelle authentique, les activités sont menées par le postulant au certificat dans le cadre réel de son activité professionnelle, le cadre ne se réduisant pas à la classe, au « faire cours », au face à face pédagogique. Cette situation est la seule qui permette l'expression des compétences dans un geste professionnel intégral et authentique. C'est-à-dire, un geste qui intègre toutes les dimensions de la compétence à savoir la mobilisation de ressources internes et externes (cf. plus haut) dans un contexte où la complexité et les interactions imposent une prise de décisions en continu. La situation professionnelle authentique permet donc de mesurer le réel degré de maîtrise des compétences mais cela suppose une observation directe qui n'est pas toujours possible. Lorsqu'il n'y a pas d'observation directe, l'évaluation doit reposer sur la narration de l'acteur et sur son analyse de pratique a posteriori. Cette démarche est typiquement représentative des dispositifs de reconnaissance d'acquis de l'expérience professionnelle.

Les activités en situation de formation

En situation de formation les types d'activités sont variés. Certains se rapprochent de situations professionnelles authentiques :

La simulation

La simulation vise à reproduire des situations professionnelles dans un cadre formatif recréant peu ou prou les conditions du réel. Cette situation se rapproche de la situation professionnelle authentique mais elle peut souffrir d'attitudes convenues et d'un contexte formaté. Elle tente souvent la mise en œuvre d'un scénario prévu pour en mesurer la validité parfois au dépend de la « navigation » nécessaire dans un contexte moins convenu. Elle permet en général de bien mesurer la conception des scénarii, c'est-à-dire la constitution de ressources internes du spécialiste, sans toujours s'assurer de ce que serait le niveau de maîtrise dans une situation réelle. En revanche, l'observation directe en est toujours la condition nécessaire pour mener l'analyse réflexive, principe de base de la simulation.

L'étude de cas

L'étude de cas propose soit l'observation de situations authentiques soit l'observation de simulations de situations possibles. Elle vise avant tout la capacité à mobiliser ou acquérir des ressources internes pour analyser ce qui se passe et par là même à développer les compétences réflexives constitutives du professionnel (praticien réflexif). L'étude de cas, qui suppose toujours une production orale (observation) ou écrite (trace) par celui qui la fait, peut donc apporter la preuve de la maîtrise de connaissances et la capacité à analyser.

Situations de formation

De nombreux travaux menés en formation - productions individuelles ou collectives, autoformation ou formation accompagnée, en réseau ou non - offrent l'opportunité pour les enseignants et les évaluateurs, de vérifier la mobilisation de certaines compétences du C2i2e, compétences qui n'ont en général rien à voir avec l'objet de travail lui-même. Il s'agit donc en fait d'une situation professionnelle authentique mais en général seconde car elle est le support à d'autres objectifs de formation. Une dualité apparaît lorsque les compétences du C2i2e sont également l'objet du travail attendu.

Cette situation nécessite donc la plus grande clarté dans la présentation des différents objectifs poursuivis et des différentes évaluations effectuées.

Un type d'activité se situe plus exclusivement sur l'axe de l'évaluation des ressources :

Le contrôle de connaissances

Le contrôle de connaissances fait en général suite aux cours, plus généralement aux apports théoriques. Il peut aussi vérifier des connaissances acquises au cours d'une pratique ou d'une expérience.

Les modalités de contrôle de connaissances sont diverses : QCM, dissertation, devoir écrit, mémoire, exposé, etc.

Il vise en tout premier lieu à vérifier des connaissances, c'est-à-dire dans l'approche que nous présentons ici, à vérifier la présence d'une ressource nécessaire à la mise en œuvre d'une compétence.

Il peut aussi permettre de vérifier la capacité à manipuler des concepts, produire du sens, construire un discours, produire une analyse réflexive constitutive de la construction de la compétence professionnelle. Mais dans la plupart des domaines de compétences sur référentiel C2i2e®, la compétence ne pourra être validée que lors de sa mise en acte.

3. Des activités supports à l'évaluation

En se fondant sur les concepts présentés dans les parties précédentes et sur les retours d'expériences menées dans les IUFM, cette partie propose une synthèse des différentes activités possibles à mettre en œuvre ou sur lesquelles s'appuyer pour répondre aux exigences du C2i2e. Chaque activité présente le **contexte** dans lequel elle se déroule, les **traces possibles** liées à cette activité, les **exigences** attendues au regard des traces possibles et la **liste des compétences** pouvant être évaluées en distinguant celles qui sont directement mobilisées de celles qui peuvent l'être suivant les cas.

Pour prendre en compte l'ensemble des situations professionnelles au cours desquelles le candidat a mobilisé les connaissances et compétences générales et spécifiques requises pour la délivrance du C2i@ niveau 2 « enseignant » la constitution d'un dossier numérique d'évaluation est essentielle.

Il revient prioritairement au candidat de choisir lui-même des pratiques professionnelles significatives, de présenter des traces témoignant des activités menées, d'analyser les compétences mobilisées, dans une perspective d'auto évaluation et de développement professionnel.

Dans le cadre de ce processus, le candidat peut avoir recours, selon le dispositif dans lequel il s'inscrit, à ses pairs, à ses formateurs, à ses tuteurs, pour être accompagné, conseillé dans le choix des documents, des traces, nécessaires à la construction de son dossier.

Il est recommandé que le dossier numérique d'évaluation soit organisé par domaines ou champs d'intervention (et non pas par les items du référentiel) pour couvrir toute la diversité des situations professionnelles dans lesquelles l'enseignant mobilise les compétences requises pour l'obtention du certificat.

Pour chaque domaine, différentes activités support à l'évaluation permettront de valider une combinaison de compétences du référentiel C2i2e, au terme d'un processus d'évaluation dont les principes ont été énoncés plus haut.

Dans un souci d'harmonisation, 4 domaines d'intervention sont identifiés en s'appuyant sur le modèle d'évaluation des compétences des enseignants et des formateurs « *Evaluation model for Teaching and Training Competences* »⁷ et des activités sont proposées pour chacun d'eux. La définition de ces activités résulte des travaux menés en collaboration avec les correspondants C2i2e, dans le cadre des réunions nationales organisées par la SDTICE.

⁷ « *Evaluation model for Teaching and Training Competences* » développé dans le cadre du projet Leonardo da Vinci TEVAL : Transnational EVALuation model for teaching practice competencie - 2004 PT/04/B/F/PP-159050

Domaine I - « enseignement-apprentissage » : conception, mise en œuvre, analyse a priori et a posteriori de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

- Analyse des séances d'enseignement conduites par un tiers, un professionnel, un enseignant expérimenté.
- Conception de séances d'enseignement intégrant les TICE
- Mise en œuvre et analyse a posteriori de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

Domaine II - « pilotage organisation communication » : conduite de projet, information des acteurs, valorisation d'actions, de projets

- Gestion pédagogique au sein de l'école ou de l'établissement
- Contribution à un projet pédagogique
- Diffusion, présentation d'une action
- Participation à une démarche d'évaluation collective de compétences (B2i, C2i 1, C2i 2, ...)

Domaine III - « collaboration interactions formation » : mobilisation des TICE pour se former, s'impliquer dans des projets de recherche, mettre en place une veille professionnelle, coopérer à des productions collectives, s'impliquer dans des réseaux professionnels

- Participation à une production collaborative
- Interactions dans un réseau
- Participation à des modules d'autoformation ou des dispositifs de formation en ligne

Domaine IV - « responsabilité éthique déontologie » : exercer ses responsabilités éthiques et déontologiques en tant qu'enseignant/formateur mobilisant les TICE dans sa pratique professionnelle

La responsabilité professionnelle doit être évaluée dans chaque activité menée par l'étudiant ou le stagiaire ou le titulaire mais certaines activités doivent focaliser plus particulièrement la question de la responsabilité professionnelle

- Formation aux droits et devoirs liés aux usages des TIC
- Participation à une publication en ligne
- Education aux risques encourus dans l'utilisation des réseaux numériques

Domaine I - « enseignement-apprentissage »

Conception, mise en œuvre, analyse a priori et a posteriori de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

Activité

Analyse de séances d'enseignement conduites par un tiers, un professionnel, un enseignant expérimenté

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2).
Enseignants, formateurs, dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue à partir d'observations, d'entretiens, de témoignages, d'enregistrements audio-vidéo, de scripts, etc.

Traces

Un écrit court d'analyse d'une séance
Une présentation orale au sein du groupe

Exigences au regard des traces

L'analyse de l'activité s'appuie sur un cadre de référence théorique et l'utilisation d'une grille d'analyse. Elle permet d'identifier des choix pédagogiques et didactiques: objectifs d'apprentissage, principes d'organisation des activités, de gestion de la classe, gestes professionnels.

La production témoigne d'une approche réflexive sur l'impact de l'usage des TICE au regard des objectifs d'apprentissage visés. Les compétences numériques mobilisées par l'enseignant et par les élèves, les étudiants, sont repérées, au regard des référentiels de certification (B2i, C2i).

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Cette activité contribue à la construction des compétences A22 ; B21 ; B25 ; B31 ; B32 ; B33 ; B34 ; B41

Elle permet d'évaluer un degré de maîtrise de savoirs et de savoir-faire, des capacités d'analyse d'une situation professionnelle, mais ne permet pas à elle seule de valider ces compétences.

Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A22. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.

Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage

B21. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des Tice.

B25. Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.

Mise en œuvre pédagogique

B31. Conduire des situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des Tic (travail collectif, individualisé, en petits groupes).

B32. Gérer l'alternance entre les activités utilisant les Tice et celles qui n'y ont pas recours.

B33. Gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance pour prendre en compte la diversité des élèves, des étudiants, des stagiaires.

B34. Utiliser les TICE pour accompagner, tutorer des élèves, des étudiants, des stagiaires dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches.

Mise en œuvre de démarches d'évaluation

B41. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.

Domaine I - « enseignement-apprentissage »

Conception, mise en œuvre, analyse a priori et a posteriori de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

Activité

Conception de séances d'enseignement intégrant les TICE

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)

Préparation à un stage de pratique accompagnée, ou un stage en responsabilité

Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Enseignants, formateurs, dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue

Traces

Scénario pédagogique

Description de l'organisation matérielle, identification précise des ressources, des logiciels ou médias utilisés

Supports d'activités élève

Références à des travaux de recherche en didactique et TICE ainsi qu'à des sources professionnelles

Si la conception a fait l'objet d'un travail collectif, en petit groupe, mobilisant des outils numériques, présentation de la démarche, des outils collaboratifs utilisés, d'éléments attestant de l'implication.

Exigences au regard des traces

Deux activités d'apprentissage intégrant les TICE doivent pouvoir être évaluées, dont l'une présentant un cas simple de différenciation pédagogique, mobilisant des compétences numériques chez les élèves, les étudiants du candidat

Pertinence didactique et pédagogique de l'utilisation des TICE

Référence aux travaux de recherche, aux sources professionnelles ayant servi d'appui à la conception

Qualité, pertinence, validité des sources documentaires citées, exploitées

Justification des choix, des principes d'organisation de la séance

Connaissances de logiciels spécialisés dans la discipline, d'usages spécifiques de logiciels généraux à des fins didactiques

Identification des compétences numériques mobilisées par les élèves, les étudiants (b2i, c2i) du candidat

Si la conception est réalisée en groupe, il est rendu compte des modalités d'élaboration collective du projet et du degré d'implication dans ce projet

La demande de validation de compétences est argumentée.

Compétences pouvant être validées

Items : B21 ; B22 ; B23 ; B24 ; B25 ; B35

et selon l'activité : A13 ; A15 ; B11 ; B12 ; B41

Maîtrise de l'environnement numérique professionnel

A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).

A15. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage

B21. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.

B22. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine et niveau d'enseignement.

B23. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des démarches de recherche d'information.

B24. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques : - en opérant des choix entre les supports et médias utilisables - en respectant les règles de la communication.

B25. Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.

Mise en œuvre pédagogique

B35. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

Mise en œuvre de démarches d'évaluation

B41. Identifier les compétences des référentiels Tic (B2i®, C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires.

Domaine I - « enseignement-apprentissage »

Conception, mise en œuvre, analyse a priori et a posteriori de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

Activité

Mise en œuvre et analyse a posteriori de situations d'apprentissage mobilisant les TICE

Contexte

Étudiants en stage de pratique accompagnée ou en stage en responsabilité
Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Écrits courts de présentation et d'analyse des séances réalisées
Fiches de visite, recueils d'observations (faites par un tuteur, un formateur, un inspecteur, des pairs)
Productions d'élèves, scripts ou enregistrements audio/vidéos
Documents témoignant d'une pratique d'évaluation des compétences numériques des élèves, des étudiants (B2i, C2i)
Présentation et analyse orale de la mise en œuvre

Exigences au regard des traces

Pertinence didactique
L'analyse de la mise en œuvre s'appuie sur un cadre de référence théorique et l'utilisation d'une grille d'analyse
L'une des séances rend compte de la mise en œuvre de modalités de différenciation pédagogique ou d'un travail en petit groupe mobilisant plusieurs ordinateurs connectés en réseau
Les sources numériques utilisées, les activités de recherche mises en œuvre sont valides et conformes aux règles de droit d'usages des ressources
Les conditions de réussite et les raisons des difficultés d'apprentissages avec les TICE sont identifiées, et des pistes de remédiation sont proposées.
La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A32 ; A33 ; A34 ; B31 ; B32 ; B33 ; B35
et selon l'activité : A22 ; B34 ; B41 ; B42

Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A22. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Mise en œuvre pédagogique

B31. Conduire des situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des Tice (travail collectif, individualisé, en petits groupes).

B32. Gérer l'alternance entre les activités utilisant les Tice et celles qui n'y ont pas recours.

B33. Gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance pour prendre en compte la diversité des élèves, des étudiants, des stagiaires.

B34. Utiliser les TICE pour accompagner, tutorer des élèves, des étudiants, des stagiaires dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches.

B35. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

Mise en œuvre de démarches d'évaluation

B41. Identifier les compétences des référentiels Tice (B2i®, C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires.

B42. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences Tice (B2i® ou C2i®).

Domaine II - « pilotage organisation communication »

Conduite de projet, information des acteurs, valorisation d'action, de projets

Activité

Contribution à un projet pédagogique ou de formation

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)
Etudiants en stage de pratique accompagnée ou en stage en responsabilité
Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Descriptif des activités menées (études préalables, étapes du projet, les acteurs, les ressources et outils mobilisés)
Documents témoignant de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet : exemples de productions réalisées, témoignages de tiers, références de publication, références institutionnelles (programmes, instructions officielles, priorités nationales ou académiques, projet d'établissement), indicateurs d'évaluation de la réussite du projet

Exigences au regard des traces

Contribution active au projet
Apport réflexif sur les effets induits par l'utilisation des TICE sur le pilotage, la régulation du projet, les productions, les apprentissages transversaux ou interdisciplinaires.
Respects des règles juridiques
Attention portée à la responsabilité professionnelle dans le cas de projets pédagogiques.
La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : B11 ; B12 ;

et selon l'activité : A11 ; A12 ; A13 ; A14 ; A15 ; A31 ; A32 ; A33 ; A34 ; B24 ; B34 ; B35

Maitrise de l'environnement numérique professionnel

- A11. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national.
A12. S'appropriier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.
A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
A14. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
A15. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

- A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).
A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :
- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.
A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :
- la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.
A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

- B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage

- B24. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques :
- en opérant des choix entre les supports et médias utilisables - en respectant les règles de la communication

Mise en œuvre pédagogique

- B34. Utiliser les TICE pour accompagner, tutorer des élèves, des étudiants, des stagiaires dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches.
B35. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

Domaine II - « pilotage organisation communication »

Conduite de projet, information des acteurs, valorisation d'action, de projets

Activité

Gestion pédagogique au sein de l'école ou de l'établissement

Utilisation d'outils numériques divers (messagerie, ENT, portfolio, espace de travail collaboratif, etc) pour assurer des échanges sur les apprentissages, évaluer les élèves, assurer un suivi administratif et pédagogique, assurer la liaison avec les parents

Contexte

Etudiants en stage en responsabilité
Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Un descriptif des activités menées et des outils utilisés

Des exemples de productions (sur la gestion de notes, de résultats, traces d'usages d'un portfolio, présentation de l'organisation de l'espace pédagogique de ses groupes dans un intranet, un ENT, courriers électroniques, documents déposés, documents reçus...)

Exigences au regard des traces

Le descriptif doit présenter de manière précise et construite les activités menées, leur contexte, ainsi que les différents outils utilisés

Les traces doivent être les plus variées possibles et être le reflet d'activités authentiques réellement menées

Une restitution orale par le candidat peut permettre de compléter la présentation des usages

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A12 ; A13 ; A14 ; A31 ; A34

et selon l'activité : A11 ; A32 ; A33 ; B11 ; B12 ; B13 ; B42 ; B43

Maîtrise de l'environnement numérique professionnel

- A11. Identifier les personnes ressources Tic et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national.
- A12. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.
- A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
- A14. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

- A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).
- A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :
 - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ;
 - la sécurité informatique ;
 - le filtrage internet.
- A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :
 - la protection des libertés individuelles et publiques ;
 - la sécurité des personnes ;
 - la protection des mineurs ;
 - la confidentialité des données ;
 - la propriété intellectuelle ;
 - le droit à l'image.
- A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

- B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
- B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.
- B13. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

Mise en œuvre de démarches d'évaluation

- B42. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences Tic (B2i © ou C2i ©).
- B43. Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique

Domaine II - « pilotage organisation communication »

Conduite de projet, information des acteurs, valorisation d'action, de projets

Activité

Diffusion, présentation d'une action, d'un projet pédagogique

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)
Etudiants en stage en responsabilité
Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Descriptif des actions menées pour faire connaître et promouvoir l'action
Documents produits

Exigences au regard des traces

Descriptif du contexte et de l'impact de l'action
Identification par le candidat des facteurs permettant la réussite, des freins pouvant être rencontrés
Explicitation des supports utilisés pour la diffusion
Contribution active du candidat à la diffusion et à la présentation de l'action
La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A31 ; A33
et selon l'activité : A11 ; A12 ; A13 ; A14 ; B11 ; B12

Maîtrise de l'environnement numérique professionnel

- A11. Identifier les personnes ressources Tic et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national.
- A12. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.
- A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
- A14. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

- A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).
- A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :
 - la protection des libertés individuelles et publiques ;
 - la sécurité des personnes ;
 - la protection des mineurs ;
 - la confidentialité des données ;
 - la propriété intellectuelle ;
 - le droit à l'image.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

- B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
- B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

Domaine II - « pilotage organisation communication »

Conduite de projet, information des acteurs, valorisation d'action, de projets

Activité

Participation à une démarche d'évaluation collective de compétences (B2i, C2i 1, C2i 2, socle commun, CECRL, ...)

Contexte

Etudiants en stage en responsabilité
Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Présentation du dispositif collectif d'évaluation des compétences
Documents de concertation et d'harmonisation
Documents d'évaluation des compétences
Documents présentant les situations dans lesquelles les compétences sont mobilisées

Exigences au regard des traces

Les traces doivent témoigner

- de la réalité du travail collectif
- de la part prise par le candidat dans ce travail collectif
- de la pertinence des situations de mobilisation des compétences

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : B12 ; B21 ; B22 ; B41 ; B42 ; B43
et selon l'activité : B13 ; B23 ; B25 ; B31

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

B13. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage

B21. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des Tice.

B22. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine et niveau d'enseignement.

B23. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des démarches de recherche d'information.

B25. Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.

Mise en œuvre pédagogique

B31. Conduire des situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des Tic (travail collectif, individualisé, en petits groupes).

Mise en œuvre de démarches d'évaluation

B41. Identifier les compétences des référentiels Tic (B2i®, C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires.

B42. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences Tic (B2i ® ou C2i ®).

B43. Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique

Domaine III - « collaboration interactions formation »

Mobilisation des TICE pour se former, s'impliquer dans des projets de recherche, mettre en place une veille professionnelle, coopérer à des productions collectives, collecter et traiter de données professionnelles, s'impliquer dans des réseaux professionnels

Activité

Participation à une production collaborative

Mutualiser des ressources de formation, une webographie, des séquences pédagogiques, etc.

Préparer en petit groupe des séances mobilisant les TICE

Contribuer à une veille professionnelle, à la constitution de ressources dans un environnement numérique

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)

Etudiants en stage en responsabilité

Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Enseignants, formateurs, dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue

Traces

Documents produits

Eléments d'évaluation de la démarche collaborative

Scripts d'interactions (échanges verbaux ou écrits sur blogs, messagerie, wiki...)

Exigences au regard des traces

Les traces doivent témoigner de l'engagement dans un travail en équipe mobilisant les services numériques (ENT/ENF)

La pertinence des outils TICE utilisés est avérée

La production est en lien avec une situation de formation ou une situation professionnelle précise.

La validité des traces est attestée

Les contraintes juridiques (droits de reproduction, de diffusion, droit à l'image...) sont respectées.

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A12 ; A13 ; A14 ; A32 ; A33 ; A34 ; B11 ; B12

et selon l'activité : A15 ; A23 ; B13

Maîtrise de l'environnement numérique professionnel

A12. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.

A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).

A14. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.

A15. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.

Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A21. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.

A22. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.

A23. Pratiquer une veille pédagogique, institutionnelle, scientifique à travers des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :
- la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

B13. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

Domaine III - « collaboration interactions formation »

Mobilisation des TICE pour se former, s'impliquer dans des projets de recherche, mettre en place une veille professionnelle, coopérer à des productions collectives, collecter et traiter de données professionnelles, s'impliquer dans des réseaux professionnels

Activité

Interactions dans un réseau

Choisir et utiliser les différents outils et services de son environnement numérique professionnel ou de formation (plate-forme, web, messagerie académique, i-Prof, etc.) en fonction des besoins, en s'adaptant aux conditions d'échanges et en respectant les règles énoncées pour l'usage des réseaux numériques (respect des consignes, respect de la charte)

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)

Etudiants en stage en responsabilité

Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Documents produits, déposés sur une plateforme de formation,

Contributions, réponses apportées dans les forums, les chats, les wikis ou autres outils mobilisés pour la formation

Rapports d'activités, rapports de tracking, résultats de tests de contrôle de connaissances

Exigences au regard des traces

Les traces doivent témoigner

- de l'engagement du candidat dans le processus de formation, la réalisation des activités demandées et la pertinence des outils utilisés.

- du respect du formalisme de la communication dans le cadre de l'institution

- des aspects éthiques et juridiques ; lorsque des productions sont déposées sur la plateforme et reproduisent des œuvres ou extraits d'œuvres existantes, les contraintes juridiques (droits de reproduction, de diffusion, droit à l'image...) sont respectées

- de l'authentification de la production, dans la mesure du possible

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A12 ; A13 ; A14 ; A31 ; A33 ; A34 ; B11

et selon l'activité : A15 ; A21 ; A23 ; A32* ; B12 ; B13

Maitrise de l'environnement numérique professionnel

A12. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.

A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).

A14. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.

A15. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.

Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A21. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.

A23. Pratiquer une veille pédagogique, institutionnelle, scientifique à travers des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :

- la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

B13. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

Domaine III - « collaboration interactions formation »

Mobilisation des TICE pour se former, s'impliquer dans des projets de recherche, mettre en place une veille professionnelle, coopérer à des productions collectives, collecter et traiter de données professionnelles, s'impliquer dans des réseaux professionnels

Activité

Participation à des modules d'autoformation ou des dispositifs de formation en ligne

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)

Etudiants en autonomie

Enseignants, formateurs, dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue

Traces

Relevé de la participation effective (inscription, connexions, communications, etc.)

Les productions demandées par les modules ou les dispositifs

Les résultats obtenus

Exigences au regard des traces

Les traces doivent témoigner :

- de l'effectivité, de la conséquence et de la qualité de la participation du candidat
- de l'usage de toutes les potentialités du dispositif (aides, interactions, communications)

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A12 ; A13 ; A21 ; A31 ; A32 ; A33 ; A34

et selon l'activité : B11

Maîtrise de l'environnement numérique professionnel

A12. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.

A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).

Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A21. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :

- la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

Domaine IV - « responsabilité éthique déontologie »

Exercer ses responsabilités éthiques et déontologiques en tant qu'enseignant/formateur mobilisant les TICE dans sa pratique professionnelle

Activité

Formation aux droits et devoirs liés aux usages des TIC

Suivre une formation à distance, une formation hybride (avec présentiel) ou une formation en présentiel sur les responsabilités des enseignants face aux réseaux numériques comportant des mises en situations simulées

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)

Etudiants en autonomie

Enseignants, formateurs, dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue

Traces

Compte-rendu d'une étude de cas

Rédaction de réponses à des situations posant problème décrites dans le cadre de la formation et couvrant différents champs du domaine

Résultats obtenus à des questionnaires

Exigences au regard des traces

Les traces doivent témoigner de l'acquisition de connaissances, de démarches de recherche et d'interprétation de textes juridiques, dans une perspective de prises de décisions dans des situations particulières où la responsabilité de l'enseignant peut être engagée du fait d'activités liées aux TICE.

Les réponses mettent en évidence une prise de décision du candidat appuyée sur des textes référencés et en accord avec les contraintes du métier.

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A32 ; A33

et selon l'activité : A21 ; A34

Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A21. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :

- la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Domaine IV - « responsabilité éthique déontologie »

Exercer ses responsabilités éthiques et déontologiques en tant qu'enseignant/formateur mobilisant les TICE dans sa pratique professionnelle

Activité

Participation à une publication en ligne

Participer à un blog, un wiki, à la réalisation d'un site avec les élèves ou tout autre outil de publication numérique sur Internet

Contexte

Etudiants dans le cadre des enseignements d'une UE de master (M1, M2)

Etudiants en stage en responsabilité

Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Copie des éléments produits ou lien vers ceux-ci avec identification des contributions du candidat et de ses élèves ou de ses étudiants

Rapport précisant les éléments qui ont été plus particulièrement étudiés au regard des problèmes éthiques et déontologiques éventuellement posés par la publication sur Internet

Exigences au regard des traces

Les traces doivent témoigner de l'attention portée par le candidat aux contraintes juridiques (droits d'auteur, droit à l'image, respect de la personne...) liées à l'activité réalisée.

Les références aux principaux textes en vigueur doivent être fournies ainsi que les éventuels documents annexes nécessités par la publication (autorisation parentale, autorisation d'auteurs ou d'éditeurs,...)

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items A32 ; A33

et selon l'activité : A31 ; A34 ; B11 ; B13

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :

- la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ;

- la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif

B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

B13. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

Domaine IV - « responsabilité éthique déontologie »

Exercer ses responsabilités éthiques et déontologiques en tant qu'enseignant/formateur mobilisant les TICE dans sa pratique professionnelle

Activité

Education aux risques encourus dans l'utilisation des réseaux numériques

Sensibiliser la communauté éducative aux risques liés à l'utilisation des TICE

Contexte

Etudiants en stage en responsabilité

Enseignants, formateurs, en situation professionnelle

Traces

Scénario ou déroulement de l'action

Supports d'activités et sources utilisées

Retours éventuels des personnes visées

Rapport détaillant les effets attendus et les effets obtenus appuyés sur des retours de l'action entreprise

Toute trace présentant l'engagement dans une activité transversale de sensibilisation de la communauté éducative ou étudiante (élèves, parents, étudiants, collègues, encadrement, ...) aux risques liés à l'utilisation des TICE

Exigences au regard des traces

Pertinence de la contextualisation des thèmes et des exemples choisis en rapport avec le public

Qualité des sources utilisées

Précision et exactitude des références aux principaux textes en vigueur utilisés pour l'activité

Présence de référence à la charte d'usage des TIC

Qualité de l'analyse a posteriori

La demande de validation de compétences est argumentée

Compétences pouvant être validées

Items : A32 ; A33 ; A34

et selon l'activité : A31

Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif

A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :

- la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment :

- la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ;

- la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.

A34. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

Annexe

Une méthodologie pour la formation de formateurs

Les éléments présentés dans ce document doivent permettre d'approfondir la question de l'évaluation des compétences du C2i2e et, corollairement, des niveaux d'exigence attendus. Il devient alors intéressant de se mettre dans une posture d'analyse de situations professionnelles ou de formation, c'est-à-dire de passer de la question « comment évaluer telle compétence ? » à un questionnement situé : dans telle situation, que puis-je dire des compétences mobilisées (le référentiel peut me servir de guide) ? Comment apprécier leur degré de mobilisation ? Sur quoi pourrait-on s'appuyer pour formuler un jugement sur cette mobilisation ?

Cette approche par l'analyse de situations dans une perspective évaluative peut constituer une démarche de formation de formateurs, mais qui n'est évidemment pas la seule. Elle consiste à demander aux formateurs d'analyser des situations, présentées selon un cadre déterminé, ou de produire eux-mêmes de telles situations, selon le questionnement précédent pour élaborer des réponses possibles, confronter des points de vue et favoriser le transfert à d'autres contextes. Plutôt que proposer des solutions toutes faites, que bien souvent l'on n'a pas, il s'agit de mettre les formateurs en posture de questionnement et de construction de réponses possibles pour les aider à développer leurs compétences professionnelles évaluatives.

En outre, dans cette démarche, il faudrait insister sur la notion d'équipe de formateurs. Les situations professionnelles et de formation sont complexes : des acteurs multiples participent (ou devraient participer) à la formation et à l'évaluation des compétences C2i2e et il est nécessaire de croiser ces différents regards. La dimension collective de l'évaluation est à prendre en compte : chacun doit être clair en énonçant sur quoi il s'appuie pour évaluer, de façon à pouvoir dialoguer avec ses pairs. La formation devrait donc viser à travailler les compétences évaluatives de l'équipe et pas uniquement celles du formateur.

Le cadre d'analyse de situations qui est proposé se veut un outil au service de la formation de formateurs. Il n'est pas un outil « clé en main » que l'on pourrait proposer aux formateurs pour accomplir leur tâche d'évaluation des stagiaires.

Dans un cadre de formation de formateurs, les situations supports devront pouvoir être décrites précisément selon des supports variés (textes, vidéos, données etc ...). Elles peuvent être des situations rencontrées par des formateurs dans leur activité et qui auront été suffisamment formalisées, ou des situations un peu archétypales créées pour les besoins de formation de formateurs.

Le questionnement de la situation support est abordé en deux temps : l'analyse proprement dite de la situation en 4 points qui seront travaillés chacun de façon spécifique ; les pistes pour l'évaluation d'un stagiaire placé dans la situation avec la question des traces et du discours évaluatif.

Proposition d'une grille d'analyse de situation

Analyse

Dans quel contexte s'inscrit la situation ?

Quels sont les éléments de contexte qui conditionnent la pratique : éléments socioculturels, histoire TIC de la classe, du groupe, des élèves ou des étudiants, environnement sociotechnique ...

Quelles sont les ressources mises en jeu ?

Quels sont les savoirs, savoir-faire, attitudes, méthodes qui sont mobilisé dans ce type de situation, en se concentrant sur ceux liés aux usages des TIC dans la situation

Quel est l'impact des TIC sur la pratique ?

Quelles sont les modifications engendrées sur l'activité par l'usage des TIC dans ce type de situation ?

Quelles sont les compétences C2i2e potentiellement mobilisables dans la situation ?

Quels sont les items du C2i2e qui peuvent faire l'objet d'une trace tangible de mobilisation ?

Évaluation

Quelles pourraient être les traces en appui de l'évaluation ?

On proposera des types de traces possibles sur lesquelles pourrait s'appuyer l'évaluation. Le document d'accompagnement est un outil pour recenser ces types de traces. Celles-ci pourront concerner directement la performance en situation (faire), la description de la mobilisation des compétences (décrire) et enfin la justification de cette mobilisation (justifier). Elles permettront ainsi de travailler sur les 3 axes de l'évaluation : les ressources, l'activité et la réflexivité.

Comment évaluer les compétences mises en jeu dans cette situation ?

En référence aux compétences listées supra, on s'attachera à indiquer leur degré de mobilisation possible en fonction des traces qui pourraient être présentées (par exemple sur une échelle de 4 degrés : absence de mobilisation ; traces de mobilisation ; partiellement mobilisée ; mobilisation avérée) et on proposera un possible discours évaluatif qui consiste en une argumentation de l'évaluation effectuée.

Annexe I

Référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant »

A - Compétences générales liées à l'exercice du métier

Domaines	Compétences
A.1 Maîtrise de l'environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources Tic et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national.
	2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, etc.) de son environnement professionnel.
	3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.
A.2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.
	2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.
	3. Pratiquer une veille pédagogique, institutionnelle, scientifique à travers des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.
A.3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe, etc.).
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.
	3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des Tice concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.
	4. Respecter et faire respecter la (les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

B - Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique d'enseignement

Domaines	Compétences
B.1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.
	3. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives
B.2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des Tice.
	2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine et niveau d'enseignement.
	3. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des démarches de recherche d'information.
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques : - en opérant des choix entre les supports et médias utilisables - en respectant les règles de la communication.
	5. Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.
B.3 Mise en œuvre pédagogique	1. Conduire des situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des Tic (travail collectif, individualisé, en petits groupes).
	2. Gérer l'alternance entre les activités utilisant les Tice et celles qui n'y ont pas recours.
	3. Gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance pour prendre en compte la diversité des élèves, des étudiants, des stagiaires.
	4. Utiliser les Tice pour accompagner, tutorer des élèves, des étudiants, des stagiaires dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches.
	5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.
B.4 Mise en œuvre de démarches d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels Tic (B2i®, C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires.
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences Tic (B2i® ou C2i®).
	3. Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique